



Fiche d'information sur le programme de développement rural 2014-2020 de l'île de La Réunion (France)

La Commission européenne a officiellement adopté le programme de développement rural (PDR) de l'île de La Réunion le 25 août 2015. La dernière modification en date de ce programme de développement rural a été approuvée le 16 juillet 2018. Ce programme développe la stratégie pour l'utilisation de 535,7 millions d'euros de fonds publics disponibles pour la période 2014-2020 dont 385,5 millions d'euros du budget de l'UE (soit 3,4 % de l'enveloppe octroyée à la France) et 150,2 millions d'euros de contreparties nationales.

L'objectif du PDR de l'île de La Réunion est de développer durablement l'économie des zones rurales par le soutien à la modernisation des exploitations agricoles et des entreprises agroalimentaires, à l'installation des jeunes agriculteurs, à la préservation et la valorisation des ressources naturelles et des espaces agricoles. Le programme soutiendra 1 800 projets de modernisation et de développement d'exploitations agricoles (environ 24 % des exploitations seront concernées), 180 projets d'installation de jeunes agriculteurs (concerne environ 2 % des exploitations) afin de garantir le renouvellement générationnel, et des actions de formation (avec un objectif de 3 500 participants). Pour favoriser le transfert de connaissances et l'innovation, le PDR soutiendra 44 projets de coopération. En vue de promouvoir le développement local dans les zones rurales, le programme a pour objectif de soutenir 40 projets d'investissements dans des infrastructures touristiques. Dans la même optique, le programme soutiendra 25 projets d'études et d'investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation du patrimoine naturel.

Le [développement rural](#) est le deuxième pilier de la [politique agricole commune \(PAC\)](#), mettant à la disposition des États membres une enveloppe financière européenne pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Au total, 118 programmes sont prévus dans les 28 États membres. Le [nouveau règlement de développement rural](#) pour la période 2014-2020 identifie six priorités économiques, environnementales et sociales, parmi lesquelles les programmes établissent leurs objectifs stratégiques, les mesures mises en œuvre pour les atteindre et les résultats escomptés. En outre, afin de mieux coordonner les actions et de maximiser les synergies entre les différents fonds européens structurels et d'investissement ([FESI](#)), un [accord de partenariat](#) a été conclu avec chaque État membre afin de développer la stratégie pour les investissements financés par l'UE.

En France, au cours de la période 2014-2020, la politique communautaire de développement rural est mise en œuvre à travers 30 programmes. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) cofinancera 22 programmes pour les 21 régions de l'Hexagone et pour la Corse, 5 programmes pour les départements d'outre-mer, un programme national dédié à la gestion des risques et l'assistance technique, et

un programme spécifique pour le réseau rural national. Des éléments communs à un certain nombre de mesures répondant à des priorités nationales sont repris dans un cadre national, validé en juin 2015 et qui ne dispose d'aucune allocation budgétaire.

Le présent document fournit un aperçu de la manière dont le programme relève les défis et évalue les opportunités auxquels La Réunion fait face. Le tableau en annexe synthétise les priorités stratégiques, les cibles et le budget alloué à chacune des mesures.

1. SITUATION ET ENJEUX

L'île de La Réunion, d'une superficie de 2 504 km², est située dans le sud-ouest de l'océan Indien, à quelque 800 km à l'est de Madagascar et à 210 km de Port-Louis à l'île Maurice. La Réunion est un département et région d'outre-mer (DROM) et a le statut de « région ultrapériphérique » (RUP) de l'Union européenne.

La Réunion compte 837 868 habitants et est ainsi la troisième région la plus densément peuplée de France (335 habitants au km²). Les situations infra-communales sont très contrastées, les espaces urbanisés représentent 10 % du territoire et sont concentrés sur la frange littorale. Avec un PIB par habitant inférieur à 75 % du PIB moyen de l'Union européenne, La Réunion est classée parmi les régions les moins développées. Touchée par la crise de 2008, l'économie réunionnaise se relève difficilement avec un taux de chômage autour de 30 % de la population active. Le taux de pauvreté s'élève à 19,3 % (en 2011).

Le secteur agricole compte plus de 7 500 exploitations, environ 16 000 personnes actives et une surface agricole utile (SAU) d'environ 43 000 ha. Les trois principaux secteurs sont ceux de la canne à sucre, des fruits et légumes et de la production animale.

Évoluant dans un contexte de plus en plus contraignant (diminution du foncier agricole, concurrence économique, changement climatique,...), l'agriculture et l'agroalimentaire doivent augmenter leur productivité et leurs performances, en intégrant la gestion durable des ressources. Cet enjeu repose ainsi sur la poursuite du développement et de la structuration des productions agricoles, leur sécurisation face aux aléas naturels et climatiques et leur valorisation afin d'augmenter les débouchés et la part de marché des produits locaux dans l'offre alimentaire.

Dotée d'un patrimoine environnemental riche et reconnu au niveau international, d'une démographie dynamique et d'un territoire marqué par de fortes contraintes naturelles, La Réunion fait face à un enjeu majeur de préservation de ses espaces agricoles et de ses ressources naturelles. La préservation des espaces agricoles nécessite la protection du foncier agricole actuel ainsi que la reconquête des friches. La préservation des ressources naturelles concerne notamment la gestion durable et équilibrée des ressources en eau, la protection des sols, de la biodiversité et des paysages de l'île, ainsi que la valorisation des espaces naturels et forestiers.

Afin de favoriser l'emploi agricole, la promotion des métiers de l'agriculture et la facilitation des installations sont des priorités. Le développement de l'emploi en milieu rural repose également sur la dynamisation d'autres filières porteuses pour les Hauts (tourismes, services,...). Le développement économique et le maintien de la qualité de

vie dans les Hauts nécessitent de renforcer l'attractivité de ces territoires, en rapport avec leur patrimoine naturel et culturel et le niveau de services offerts.

L'innovation concourt aux différents enjeux en contribuant à l'amélioration des performances des secteurs agricole et agroalimentaire et à la gestion durable des ressources. Le transfert des résultats de la recherche appliquée et de l'innovation constituera un maillon essentiel du développement des compétences.

2. COMMENT LE PDR REpond AUX ENJEUX

Pour répondre aux défis à relever, le PDR s'articule autour de 6 priorités européennes de développement rural, dont la plus importante est la **priorité 2 – Amélioration de la viabilité et de la compétitivité des exploitations agricoles**, puis la **priorité 4 – Restauration, préservation et renforcement des écosystèmes**.

Les objectifs et cibles des priorités sont résumés ci-après :

Transfert de connaissances et innovation

Pour favoriser l'apprentissage tout au long de la vie, le PDR fixe comme objectif de former 3 500 participants. Par ailleurs, pour favoriser le transfert de connaissances et l'innovation, le PDR soutiendra 44 projets de coopération. Les ressources allouées au transfert de connaissances et à l'innovation représentent 20,45 % de l'enveloppe Feader.

Viabilité et compétitivité des exploitations agricoles

Dans le cadre de cette priorité, le programme contribuera à moderniser les exploitations agricoles afin d'améliorer leur compétitivité, en soutenant la viabilité des petites exploitations qui jouent un rôle essentiel dans l'alimentation des populations. Le programme compte soutenir 24 % des exploitations dans le cadre de projets de modernisation et de développement. De même, au vu des difficultés liées à l'installation en agriculture, le PDR de La Réunion envisage de soutenir le renouvellement générationnel en ciblant 2 % des exploitations dans des projets d'installation de jeunes agriculteurs.

Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

Le PDR contribuera à mobiliser environ 47 millions d'euros au cours de la période de programmation pour le soutien à 50 projets d'investissements dans les industries agroalimentaires afin d'améliorer les performances du secteur. De plus, approximativement 6 millions d'euros sont prévus pour des projets de coopération visant à tester de nouveaux processus de transformation et de conditionnement de produits. Le PDR soutiendra à hauteur d'environ 14 millions d'euros la reconstitution du potentiel de production endommagé par des catastrophes naturelles ainsi que les investissements liés à la prévention contre les risques naturels.

Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la forêt

Le PDR agira pour la protection de l'environnement, la préservation, la restauration et la gestion des ressources naturelles, qui constituent un facteur d'attractivité touristique et de retombées économiques pour le territoire. Les mesures agroenvironnementales et

climatiques (MAEC) sont l'un des principaux outils du PDR pour promouvoir l'évolution des pratiques agricoles et concerneront environ 9 000 ha (21 % de la surface agricole totale) pour répondre au besoin de préservation de la biodiversité, de l'eau et des sols.

L'efficacité dans l'utilisation des ressources et le climat

Le PDR de La Réunion apportera un soutien à des projets visant à une meilleure gestion des ressources en eau tout en sécurisant et en développant les périmètres irrigués pour 1 700 ha soit 20 % de la surface agricole irriguée. Par ailleurs, un budget d'environ 7 millions d'euros sera alloué à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de performance énergétique. Enfin, des investissements à hauteur de 7 millions d'euros auront pour objectif de développer la méthanisation par l'usage de déchets et de résidus agricoles.

Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

Le programme contribuera dans les territoires ruraux à améliorer l'accès aux services de base, le cadre de vie et l'accès à l'emploi. L'objectif sera d'atteindre 20 % de la population rurale bénéficiant de services et d'infrastructures améliorés.

Le PDR mise aussi sur les projets Leader comme outil de développement local. L'objectif est de créer 400 emplois dont les stratégies de développement local pourront bénéficier à la région.

Les mesures les plus importantes du programme sont dotées comme suit :

- Mesure 4 (investissements physiques) : 227 450 000 EUR
- Mesure 16 (coopération) : 54 853 333 EUR
- Mesure 13 (ICHN) : 45 333 333 EUR
- Mesure 7 (services de base) : 44 600 000 EUR

Annexe 1: distribution indicative des ressources du PDR de La Réunion et indicateurs cibles

Priorités et cibles	Mesures	Dépense publique totale (€)	%
Priorité 1 : transfert de connaissances et innovation			
<p><u>1A</u> : favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances</p> <p>20,45 % des ressources du PDR allouées aux mesures 1, 2 et 16</p>	<p>01. Connaissances</p> <p>02. Services de conseil</p> <p>16. Coopération</p>		
<p><u>1B</u> : renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation</p> <p>► 44 projets de coopération envisagés dans différents domaines</p>	<p>16. Coopération</p>		
<p><u>1C</u> : formation tout au long de la vie</p> <p>► 3 500 participants aux formations</p>	<p>01. Connaissances</p>		
Priorité 2 : viabilité et compétitivité des exploitations, gestion durable des forêts		138.940.134	25,94
<p><u>2A</u> : modernisation, compétitivité et restructuration des exploitations agricoles</p> <p>► 23,62 % d'exploitations bénéficiant d'un soutien pour leur modernisation et leur développement</p>	01. Connaissances	17.491.917	3,27
	02. Services de conseil	6 067 356	1,13
	04. Investissements	87 016 667	16,24
	06. Développement agricole	4 000 000	0,75
	16. Coopération	11 485 174	2,14
<p><u>2B</u> : renouvellement générationnel</p> <p>► 2,36 % de fermes gérées par de jeunes agriculteurs bénéficiant d'un soutien</p>	01. Connaissances	4 087 608	0,76
	02. Services de conseil	1 231 413	0,23
	06. Développement des exploitations agricoles et des entreprises	7 560 000	1,41
Priorité 3 : organisation de la chaîne alimentaire, transformation et commercialisation		70.809.594	13,22
<p><u>3A</u> : valeur ajoutée aux produits agricoles par la transformation, amélioration de la commercialisation</p>	01. Connaissances	2.899.093	0,54
	02. Services de conseil	504 264	0,09

► <u>50</u> opérations améliorant la transformation et la commercialisation des produits agricoles	04. Investissements	47 120 000	8,80
	16. Coopération	6 397 255	1,19
<u>3B</u> : gestion et prévention des risques	01. Connaissances	4 865 843	0,91
	02. Services de conseil	1 465 861	0,27
	05. Restauration du potentiel agricole	2 666 667	0,50
	16. Coopération	4 890 612	0,91
Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie		124 615 381	23,26
<u>4A</u> : biodiversité ► <u>20,46 %</u> des surfaces agricoles sous un contrat de gestion soutenant la biodiversité ► <u>2,88%</u> de forêt ou de zone forestière sous contrat de gestion soutenant la biodiversité	01. Connaissances	3 922 207	0,73
	02. Services de conseil	1 012 882	0,19
<u>4B</u> : gestion de l'eau ► <u>18,27 %</u> des surfaces agricoles sous contrat de gestion visant à une amélioration de la qualité de l'eau	07. Services de base	6 800 000	1,27
	08. Forêt	19 000 000	3,55
	10. Agri-environnement-climat	23 200 000	4,33
	11. Agriculture biologique	4 906 667	0,92
<u>4C</u> : gestion des sols ► <u>17,80 %</u> des surfaces agricoles sous contrat de gestion visant à une amélioration de la qualité des sols	13. Zones à contraintes naturelles	45 333 333	8,46
	16. Coopération	20 440 292	3,82
Priorité 5 : promouvoir l'efficacité des ressources		96.611.557	18,03
<u>5A</u> : efficacité dans l'utilisation de l'eau en agriculture ► <u>19,43 %</u> de terres irriguées connectées à un système d'irrigation plus efficace	02. Services de conseil	158 224	0,03
	04. Investissements	85 480 000	15,96
<u>5B</u> : efficacité dans l'utilisation de l'énergie en agriculture ► <u>7 111 111 €</u> : total des investissements destinés à augmenter l'efficacité énergétique	04. Investissements	5 333 333	1,00

5C : énergies et ressources renouvelables ▶ 7 520 000 € : total des investissements destinés à la valorisation des sous-produits, des déchets et des résidus à des fins de bio-économie	16. Coopération	5 640 000	1,05
Priorité 6 : développement économique, inclusion sociale		93 533 333	17,46
6A : création d'emplois ▶ 200 d'emplois créés	01. Connaissances	3 200 000	0,60
	04. Investissements	2 500 000	0,47
	06. Développement des exploitations agricoles et des entreprises	9 600 000	1,79
	08. Forêt	6 700 000	1,25
	16. Coopération	6 000 000	1,12
6B : développement local et Leader ▶ 20,29 % de la population rurale bénéficiant de stratégies de développement local ▶ 20,29 % de la population rurale bénéficiant de services et d'infrastructures améliorés ▶ 400 emplois créés dans le cadre de Leader	07. Services de base	37 800 000	7,06
	19. Leader	27 733 333	5,18
Assistance technique		11 200 000	2,09
Dépense publique totale (€)		535 710 000	100